

17 novembre 1977

S 17. Nov. 1977 1 8

Note à l'intention de Monsieur l'Ambassadeur J. Cuendet,
Chef du Secrétariat politique

Relations avec le HCR
Réfugiés d'Indochine

En réponse à votre demande téléphonique de ce jour, nous sommes en mesure de vous donner les renseignements suivants :

1. Compétence

- Au plan de l'admission des réfugiés en Suisse, la Division de la police est compétente. Son directeur, M. O. Schürch, dirige la délégation suisse qui participe aux sessions du Haut-Commissariat pour les Réfugiés à Genève, alors que M. Ph. Chapatte est Chef de la Section des réfugiés (tél. 42 28).
- A la suite de la récente réorganisation du DPF, la Section des Nations Unies et des organisations internationales (M. Muheim) de la Division politique III porte la responsabilité - nouvelle - des relations "politiques" du Département avec le HCR : jusqu'ici un des collaborateurs du soussigné a accompagné M. Schürch au titre de membre de la délégation suisse (à l'avenir, cette tâche sera remplie par un collaborateur de notre Mission permanente à Genève).
- Au plan opérationnel, la Section des oeuvres d'entraide internationale conserve la compétence de répondre aux appels de fonds du HCR (1977 : fr. 625'000); les crédits de l'aide humanitaire que nous gérons permettent en outre d'assurer le financement de la contribution ordinaire (1977 : fr. 1'300'000). Grâce à ces presta-

tions qui, selon les besoins, peuvent être complétées par les crédits de l'aide alimentaire en céréales et en produit laitiers, la Suisse s'est classée au 10^e rang, sur 82 pays, dans l'ordre d'importance des contributions gouvernementales versées au HCR en 1976.

2. Appels du HCR en faveur des personnes déplacées d'Indochine en Thaïlande et dans d'autres pays asiatiques

- Le 3 mars 1977, le Haut-Commissaire a lancé un appel tendant à obtenir un appui financier de 14'400'000 \$ destiné à assurer la poursuite de ses programmes d'assistance aux dites personnes déplacées. Le 9 mars, nous avons répondu à cette requête en accordant une contribution extraordinaire de fr. 300'000 (comprise dans le chiffre de fr. 625'000 mentionné ci-dessus).
- Le 11 juillet dernier, le Haut-Commissaire en a appelé aux gouvernements "afin qu'ils augmentent leurs contributions en faveur des activités du HCR". A cette occasion, il a "insisté sur la nécessité permanente d'obtenir des quotas d'immigration plus généreux et plus souples" en faveur des réfugiés arrivant d'Indochine à bord d'embarcations". 5'400 d'entre eux ont bénéficié d'une admission définitive mais 5'500 personnes étaient encore dans l'attente d'un pays d'accueil.

3. Accueil de réfugiés vietnamiens en Suisse

- Sous le titre "La Suisse - Depuis des siècles, un havre pour les déracinés" et "L'importance de la participation de la Suisse à l'action internationale en faveur des réfugiés a toujours été hors de proportion avec la petite dimension géographique du pays", la revue du HCR de juin 1977 a consacré un article de trois pages

./.

à notre pays. Un exemplaire de cette publication est annexé. On y lit qu'il y a actuellement au total environ 30'000 réfugiés de 40 pays différents vivant en Suisse.

- Après la chute de Saigon, 750 Vietnamiens qui se trouvaient en Suisse - pour la plupart des étudiants subitement privés de fonds - se sont vu reconnaître le statut de réfugié. Une cinquantaine de Cambodgiens ont bénéficié de la même mesure.
- A fin mars 1977, 22 personnes provenant de camps en Thaïlande et en Malaisie ont été admises en Suisse.
- En juillet, 37 réfugiés indochinois recueillis par le cargo suisse "Los Andes" au large de Formose ont été accueillis chez nous; le DFJP ayant donné l'assurance que ces réfugiés seraient admis en Suisse, ils ont pu débarquer provisoirement au Japon; notre Ambassade leur a accordé les visas et les laissez-passer nécessaires. Ces deux groupes de réfugiés furent hébergés pendant deux mois dans un home que possède la Confédération à Altstätten; des cours de langues ont été organisés à leur intention. Pendant cette période transitoire, la Confédération prit en charge la totalité des frais (imputés au budget de la Division de la police). La Confédération rembourse ensuite, aux oeuvres d'entraide qui s'occupent des réfugiés, 90 % des dépenses d'assistance.
- Ces jours derniers, un nouveau groupe de 36 réfugiés indochinois, en provenance de Thaïlande, sont arrivés dans notre pays. D'autres personnes sont attendues en février 1978.

- 4 -

- Par ailleurs, une quinzaine de réfugiés vietnamiens qui avaient quitté leur pays dans des conditions semblables ont été admis individuellement en Suisse sur l'invitation de leurs parents.

Au total, le nombre des personnes en provenance d'Indochine qui ont trouvé asile en Suisse depuis 1975 atteint ou dépasse 860.

Les charges d'assistance assumées par la Division de la police en faveur des seuls réfugiés vietnamiens ont dépassé 1,5 million de francs (mai 1975 - août 1977). A cette somme s'ajoutent des bourses d'études allouées par les cantons à des Vietnamiens et subventionnées par le Département fédéral de l'intérieur, ce qui représente plus de 500'000 francs.

Section des
oeuvres d'entraide internationale

(P. Barbey)

Annexe :

numéro de juin 1977 de la publication HCR

N.B.

N'ayant pu atteindre M. Chapatte, nous n'avons pas eu la possibilité de vérifier de manière formelle le nombre des réfugiés vietnamiens accueillis en Suisse; les renseignements qui précèdent sont tirés des éléments figurant dans nos dossiers.

Copies pour information à :

- la Division fédérale de la police, à l'intention de Monsieur Ph. Chapatte (ad 777.42/1.01)
- la Division politique III
- Monsieur A. Bill

8 17. Nov. 1977 1 8